



Licenciement faute grave prud'homme

Par **bruno**, le **10/09/2010** à **14:04**

Bonjour,

En temps qu'employeur j'ai dû licencié un employé pour faute grave pour la raison suivante: Il s'agit d'un employé au PMU. Celui-ci a donné un reçu de jeu d'une valeur de 4000 euros au parieur sans l'encaisser. En effet ce dernier lui a confirmé qu'il allait directement me régler ultérieurement. Chose qui n'arrive jamais. Il ne m'a prevenu qu'une fois le parieur parti et le pari impossible à annuler.

C'était la 2nde fois qu'il laisse partir un parieur sans payer. La 1ere fois j'avais réussi à annuler le pari et je n'avais donc pas voulu lui faire d'avertissement.

Maintenant cet employé me poursuit au Prud'homme pour licenciement abusif...

Pour moi il s'agit clairement d'une faute grave à caractère réelle et serieuse et prouvé découlant d'une violation des obligations de l'employé rendant impossible le maintien de l'employé dans la société.

Pourriez vous me conseiller s'il vous plait.

Par **laureline691**, le **10/09/2010** à **15:21**

Bonjour,

A priori selon vos explications votre employé a commis une faute .

ILe litige étant porté devant le prud'hommes, seuls les juges vont apprécier s'il y a eu faute et si elle était grave .

La procédure devrait également être examinée .

Cordialement,